

SCI Michel THOMAS

De: SCI Michel THOMAS [scimt@sfr.fr]
Envoyé: mardi 30 novembre 2021 11:46
À: 'ptrouvin@trouvin-avocats.fr'
Objet: SCI Michel THOMAS : La Plateforme du Bâtiment - projet renouvellement bail 2/2
Pièces jointes: Gerasco - 20210622 - 20210701 à 20210930.pdf; Gerasco - 20210922 - 20211001 à 20211231.pdf; 20211129 10h14 20211119 - Certificat de mesurage - 220 BdV.PDF; 20210910 04h53 Dg210910-1.pdf; 2019 - Régularisation charges 2019 - 20210317.pdf; 20200923 - Saint Gobain à SCI.PDF

Maître,

Je fais suite à notre entretien téléphonique ce jour et vous transfère comme convenu les documents demandés :

- quittances 22/06/2021 échéance 01/07/2021 au 30/09/2021
 22/09/2021 échéance 01/10/2021 au 31/12/2021
- surface certificat de mesurage en date du 19 novembre 2021
- taxe foncière 2021 provision faite sur 1-2-3T21 et régularisation sur 4T21 (Dg210910-1)
- avis régularisation charges montant 2.200 € pour l'année 2021
- courrier Saint Gobain

pour information la provision taxe foncière est de 8.600 € et non de 6.600 € comme renseigné par le cabinet GERASCO

la provision sur charges est de 2.200 € et non 2.500 € comme renseigné par le cabinet GERASCO

Je vous confirme que la SCI Michel THOMAS est favorable à la reconduction du bail sur la base actuelle du loyer et de l'indice de référence.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Vous voudrez bien prendre connaissance de ces documents et nous assurer de votre retour pour échange prévu la semaine prochaine.

Sentiments respectueux

Thibault THOMAS
gérant SCI Michel THOMAS

port : 06 07 04 66 88